



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 2

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République de Guinée pour 2023

Document d'action Programme d'appui à l'insertion et à l'emploi décent par la Formation professionnelle- PAIED / FP

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action au sens de l'article 23 du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Programme d'Appui à l'insertion et à l'emploi décent par la formation professionnelle – PAIED / FP OPSYS : ACT-61630 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Oui : TEI : Economie verte et bleue identifiée pour la République de Guinée
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : République de Guinée
4. Document de programmation	Programme Indicatif Pluriannuel pour la république de Guinée (PIP) 2021-2027
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	L'action s'inscrit sous l'Objectif Spécifique OS 2.2 du PIP Guinée ; « Assurer la cohérence entre la formation professionnelle et la demande du marché de travail, en favorisant l'accès des femmes et des jeunes à des emplois décents » et les résultats escomptés sont : Résultats 2.2a : Les compétences acquises par la formation professionnelle correspondent au marché du travail Résultats 2.2b : L'offre de la formation professionnelle est disponible dans tout le pays

DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES

6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Domaine prioritaire 2 : Développement Humain Secteur prioritaire : Formation professionnelle et création d'emplois décents			
7. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>ODD principal : ODD 4- Education de qualité</p> <p>Cibles : 4.3 : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et à un coût abordable.</p> <p>4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.</p> <p>Autres ODD importants (jusqu'à 9) et, le cas échéant, cibles :</p> <p>ODD 5 – Egalité entre les sexes ; Cibles : 5.1 Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;</p> <p>ODD 8 – Travail décent et croissance économique ; Cibles : 8.3 8.3 Promotion des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ; 8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ; 8.6 Réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.</p> <p>ODD 10 - Inégalités réduites.</p>			
8 a) Code (s) CAD	Code CAD 11330 - Formation professionnelle - 65% Code CAD 16020 - Création d'emplois – 35%			
8 b) Principal canal de distribution	13000 (Gouvernement tiers – Coopération déléguée)			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Droits humains, démocratie et gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Alimentation @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	Ligne budgétaire : (ligne et poste budgétaire): BGUE-B2023-14.020120-C1-INTPA Coût total estimé : 26 500 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE 24 000 000 EUR. Cette action est cofinancée conjointement par : L'Agence Française de Développement (AFD) pour un montant de 2 000 000 EUR GIZ (BMZ) : pour un montant de 500 000 EUR			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	Modalité de projet Gestion indirecte avec entités à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.4.1.			

1.2 Résumé de l'Action

Le « Programme d'Appui à l'insertion et à l'emploi décent par la formation professionnelle –PAIED / FP » vise à soutenir les efforts du pays dans la mise en œuvre des réformes qualitatives envisagées, en cohérence avec le Programme Décennal de l'Education de Guinée (ProDEG 2020-2029). Cette action, plus concrètement, soutiendra les efforts de la Guinée dans l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle en vue de permettre aux jeunes hommes et femmes de renforcer leurs compétences professionnelles et ainsi d'améliorer leur employabilité, et par conséquent leur participation sociale et économique au développement du pays. L'adéquation entre la formation et l'emploi reste donc indispensable et demeure une des priorités pour la DUE.

En collaboration avec les principaux acteurs travaillant dans la formation professionnelle, notamment le Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et de l'emploi (METFPE), les Etats membres et le secteur privé, l'UE visera, à travers ce projet, à promouvoir des programmes de formation professionnelle, notamment dans les domaines et secteurs porteurs d'investissements et d'emplois en lien avec les secteurs prioritaires pour l'UE (notamment les filières concernant la transition verte et les services susceptibles d'innovation numérique, ces filières seront identifiées lors de l'étude de faisabilité), qui pourraient porter le pays vers une plus rapide modernisation et automatisation de certains emplois.

L'action se consacrera à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes hommes et femmes guinéens, en mettant à leur disposition des formations professionnelles de qualité, orientées vers la pratique grâce à l'implication des acteurs du monde professionnel à tous les niveaux (identification des filières porteuses, développement des modules, enseignement des modules pratiques, offres de stages, etc.) et basées sur des approches adéquates (approche par compétences (APC), formation en alternance) en adéquation avec les besoins prospectifs du marché du travail, et en proposant des parcours d'insertion, dans l'entreprise ou par l'entrepreneuriat.

L'apport du Programme consistera globalement à renforcer la cohérence entre la formation professionnelle et la demande du marché, en améliorant les filières porteuses existantes, notamment celles qui ont un lien avec les secteurs prioritaires du PIP (à définir lors de l'étude de faisabilité, mais en restant toujours dans le domaine de la transition verte et des services susceptibles d'innovation numérique). L'action veillera aussi à proposer l'introduction de nouvelles filières, à améliorer les programmes de formation et la qualité de l'approche pédagogique d'enseignement dans les filières de formation se rapportant aux axes prioritaires de l'UE. L'action veillera également à améliorer l'orientation et l'accès à ces formations en s'assurant de l'adéquation de ces formations avec les besoins économiques du pays et l'appui à l'insertion des diplômés.

Une attention spécifique sera donnée à la promotion de l'égalité des chances aussi bien dans le marché du travail formel qu'informel. À côté des échanges et de l'engagement avec le secteur privé, une coopération et un dialogue plus approfondi seront également nécessaires avec les universités, les associations et les syndicats.

Toutes les actions décrites ci-dessus constituent aussi des éléments clés pour la lutte contre le travail des enfants et pour créer des opportunités pour les jeunes adultes d'obtenir un travail décent.

La formation en ligne (outil déjà utilisé dans le cadre de programme précédent -INTEGRA du FFU) devrait rester un outil privilégié, et être utilisée de façon proactive pour combler la "fracture numérique" entre les hommes et les femmes, les jeunes et les plus âgées, les populations rurales et urbaines.

Cette action contribue à l'atteinte des objectifs du PIP national, et en particulier au domaine prioritaire 2 : développement humain.

Elle est en outre en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) 4 « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » et ODD 8 « Travail décent et croissance économique ». En complément, l'action pourra contribuer de manière indirecte aussi aux ODD 10 « Inégalités réduites » et ODD 5 « Egalité entre les sexes ».

L'action fait partie de la TEI « Economie verte et bleue » et l'atteinte de son objectif général, « contribuer à la cohérence entre la formation professionnelle et la demande du marché de travail, en favorisant l'accès des femmes et des jeunes à des emplois décents » est indispensable pour que le potentiel existant dans le pays concernant l'économie verte et bleue puisse être exploité et mis en valeur.

L'action contribuera au plan d'action genre GAPIII et plus spécifiquement à l'objectif spécifique "Réduction des disparités de genre en ce qui concerne l'inscription, la progression et la poursuite des études des femmes,

des hommes, des filles et des garçons, à tous les niveaux d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie" du domaine thématique "Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes".

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

La Guinée reste l'un des pays les moins avancés au monde, étant au 182^{ème} rang sur 189 pays sur l'Indice de développement humain (IDH) 2021 -PNUD. Avec une régression de 4 points sur l'année précédente, le pays reste classifié dans la catégorie « développement humain faible ». Selon l'Indice de l'égalité de genre 2015 élaboré par la Banque Africaine de Développement, la Guinée est le 48^{ème} de 52 pays africains évalués. Les inégalités de genre sont ancrées en profondeur dans la société. Elles sont présentes dans tous les domaines et représentent un défi au respect des droits des filles et des femmes et au développement du pays.

Depuis 2013, la Guinée traverse une série de crises sanitaire, politique, sociale et économique qui pèsent sur son développement. Depuis septembre 2021, et suite à un coup d'Etat orchestré par des militaires, la Guinée s'est engagée dans un processus de transition démocratique qui devrait se finaliser en 2025 avec des élections.

Depuis la fin de l'épidémie d'Ebola (2016), l'activité économique a entamé une reprise dynamique sous l'effet notamment de la vigueur du secteur extractif. L'activité avait bien résisté à l'épidémie de Covid-19 en 2020 (à + 5,2%), et malgré la reprise de l'épidémie d'Ebola, la croissance demeure bien orientée en 2022 (à + 5,1%).

Cependant, malgré ses nombreux avantages comparatifs en ressources naturelles, extractives et énergétiques, la Guinée reste encore parmi les pays les plus pauvres et la croissance économique ne permet pas d'améliorer les services sociaux.

En ce qui concerne le secteur privé, c'est surtout le climat d'affaires qui a besoin d'être amélioré pour les investisseurs et les PME. Selon le Rapport « Doing Business » de 2020 qui mesure 10 éléments favorables à l'entrepreneuriat comme « l'accès à l'électricité » ou « l'accès au crédit », on peut constater que la situation s'est améliorée pendant les dernières années, mais que la Guinée continue d'occuper les positions les plus basses (156 sur 190, Doing Business 2020, Banque Mondiale).

La Guinée n'a pas encore entamé sa transition démographique. Sa population est jeune (46% sont âgés de moins de 15 ans et une espérance de vie de 56,1 ans) et en fort accroissement (taux de croissance de 2,6%/an).

Selon les projections de l'Institut National de Statistiques, la population scolarisable (4 à 24 ans) passera de 5,2 millions (soit 41% de la population totale) en 2014 à un peu plus de 8 millions (40%) en 2030, soit une augmentation de plus de la moitié en seulement 15 ans.

Ainsi, le développement qualitatif et équitable de l'éducation et de la formation dans un contexte d'extrême pauvreté, de rythme de croissance démographique soutenue avec l'extrême jeunesse de la population, reste un défi de taille pour lequel le gouvernement devra poursuivre ses efforts pour offrir à la jeunesse une éducation de qualité, et une formation technique et professionnelle en adéquation avec les besoins économiques du pays. L'appui substantiel des partenaires techniques et financiers du pays est fondamental.

Les jeunes font face à des défis de pauvreté et de manque d'opportunités. Le taux brut de scolarisation au niveau du collège est de 36,4% pour les filles et 52,8% pour les garçons. Concernant le lycée c'est 19,8% pour les filles et 32,5% pour les garçons.

Quant à la formation professionnelle on constate une légère augmentation des effectifs de filles durant les 3 dernières années due à l'impact des messages de sensibilisation encouragés par les partenaires techniques et financiers, mais elle reste encore dominée par les métiers du tertiaire du niveau CAP (Certificat d'aptitude professionnelle), ce qui montre l'enjeu à porter la question genre et celle de l'adéquation des formations aux besoins réels de l'économie du pays.

Ces statistiques montrent que la majorité des apprenants de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle proviennent des déscolarisés / non scolarisés ; cette couche de la jeunesse dispose de maigres capacités techniques, professionnelles et humaines pour se tailler une place sur le marché de l'emploi ou pour

créer des microentreprises lucratives et viables. L'accès aux compétences techniques adaptées au marché du travail reste un défi pour les jeunes, à cause d'une offre limitée et de la qualité de la formation professionnelle, ou à cause des barrières à l'accès à ces formations en raison de la pauvreté des jeunes les plus démunis. L'accès à l'emploi salarié est aussi entravé par la résistance des employeurs à embaucher des jeunes, à cause de leurs faibles compétences et de leur manque d'expérience pratique. Par ailleurs, du côté de la demande, le manque de compétitivité des MPME locales, est un obstacle à une plus grande croissance et à l'emploi. Cela s'explique notamment par un manque de planification et de compétences économiques de la part des entrepreneurs, un manque de qualifications professionnelles et de compétences générales et personnelles de la part des employés, ainsi qu'un manque d'accès aux services et aux financements. Cet accès à l'emploi est bien plus difficile lorsqu'il s'agit de femmes.

D'après la Stratégie de développement de l'Enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) de 2022-2030, la formation professionnelle est appelée à « prolonger et améliorer le processus de qualification et de développement des compétences (pour répondre à la demande des branches professionnelles et offrir de nouvelles possibilités d'évolution aux diplômés de la formation professionnelles), par le renforcement et la diversification des filières et niveaux de formation ». Cela devrait se traduire par une formation initiale et continue de qualité, un apprentissage modernisé ainsi que la mise en place d'une concertation avec le secteur formel et informel. Cependant il n'existe aucun mécanisme d'orientation professionnelle vers un métier technique en Guinée et donc vers l'ETFP, et malgré le vaste programme engagé par le gouvernement pour améliorer les conditions de l'ETFP ; les infrastructures, les équipements, les formateurs et le personnel d'encadrement restent bien en dessous des besoins du marché de l'emploi.

L'analyse du contexte inclue dans cette Stratégie de développement de l'ETFP 2022-2030 met l'accent sur ; 1) la forte prédominance de la logique scolaire dans l'ETFP : formation théorique sans stages, peu de contact avec les acteurs du marché, rigidité dans la mise en place de nouvelles filière, etc. ; 2) la faible qualité des services offerts, aussi bien en ce qui concerne les ressources matérielles et humaines qu'en ce qui touche aux méthodes d'enseignement ; 3) le manque d'initiatives pour favoriser l'insertion des jeunes – garçons et filles - et de mécanisme d'évaluation de la satisfaction des employeurs ; et 4) le financement de l'ETFP qui reste le moins pourvu en ressources au sein du système éducatif (4% en moyenne).

2.2 Analyse des problèmes

Bien que le taux d'emploi (65% de la population) en Guinée corresponde au taux moyen en Afrique subsaharienne, la majorité de ces emplois sont précaires, informels et plus vulnérables qu'ailleurs ; la Guinée reste l'un des pays ayant le plus faible stock de capital humain. Ainsi 27.5% de la main d'œuvre dispose du niveau d'éducation primaire, 8% du niveau secondaire et 3.2% seulement d'une éducation supérieure. A cela s'ajoute une population guinéenne très jeune (60% de la population a moins de 24 ans), avec une offre formatrice insuffisante. Les filles représentent 46,21% de l'effectif total des apprenants de l'enseignement technique et de la formation professionnelle publique et privée. Il existe cependant une forte ségrégation par secteur d'activité : les hommes sont largement majoritaires dans les formations du secteur secondaire et les femmes dans les formations du secteur tertiaire (Profil genre AFD, 2015). En effet, les femmes représentent 67% des apprenants dans les formations du secteur tertiaire et les hommes représentent 80% des apprenants dans les formations du secteur secondaire (Profil genre AFD, 2015).

Le sous-secteur de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) est considéré comme la 2nde priorité stratégique du Gouvernement en matière d'éducation et de formation. Cependant, cette priorité stratégique ne se traduit pas encore dans les allocations budgétaires de l'Etat. Le financement du continuum éducatif reste en deçà de 15% du budget national, contre une moyenne sous-régionale de 20%, et les arbitrages intra-sectoriels défavorisent davantage le sous-secteur de l'ETFP avec moins de 10% des allocations.

Il existe par ailleurs un certain nombre de **facteurs qui constituent un véritable frein au développement de ce sous-secteur** :

- L'inefficience du mécanisme de financement de la formation professionnelle par les acteurs économiques ;
- La discrimination en matière de genre au niveau de certains métiers du secteur primaire comme réservé aux hommes ;
- Les modalités de pédagogie par objectifs (PPO) semblent inadaptées pour l'atteinte des résultats (ODD 4) visés à l'horizon 2030 ;
- L'absence d'étude d'envergure sur les besoins en compétences et en capital humain nécessaires à la croissance économique du pays et le coût conséquent de la restructuration vers une pédagogie APC (Approche par compétences) et de la formation en alternance nécessitant des équipements modernes et adéquats ;
- L'implication insuffisante du monde professionnel dans l'ETFP (définition des besoins, développement des modules, enseignement pratique, insertion au marché de travail)
- Le déficit des dispositifs de passerelles en direction des centres de formation professionnels à l'issue du cursus scolaire primaire ;
- Le déficit de traçage de l'évolution de carrière des diplômé.es de l'ETFP en termes d'emploi et d'insertion socio-économique.

Ces faiblesses du système éducatif frappent de manière particulière l'ETFP, qui se concentre surtout sur le secteur tertiaire, et dont tous les parcours formatifs (quel que soit le secteur) demeurent très peu développés avec un effectif d'élèves de moins de 5% des élèves scolarisés dans le secondaire.

Le secteur de l'ETFP est également le moins pourvu en ressources au sein du système éducatif (4%). Ce manque de ressources explique que l'essentiel de la formation dispensée est à 80% (+/-) théorique.

Plusieurs éléments sont à la base de la situation actuelle :

La formation de formateurs : une seule institution, l'Ecole Normale des Professeurs d'Enseignement Technique et Professionnel (ENPETP) centralise la formation initiale des futur/es formateurs/trices de l'enseignement technique et professionnel. Cependant depuis 20 ans, l'ENPETP ne dispense plus le parcours complet, et la formation des enseignant/es ne tient qu'à la formation continue. Les dernier/es formateurs/trices ayant fait le parcours complet à l'ENPETP sont proches de la retraite.

L'orientation : il n'existe pas de mécanisme formalisé d'orientation professionnelle qui encouragerait les étudiant.es à se tourner vers une formation dans l'ETPF. Le système d'information et de communication se limite essentiellement aux communiqués radiodiffusés ainsi qu'aux affiches et dépliants à la veille des concours de recrutement et examens d'entrée.

La situation des établissements de formation technique et professionnelle : équipements, gouvernance, formation continue, accord de partenariat avec le monde professionnel et particulièrement avec le secteur privé environnant, élaboration et modernisation de modules (compétences transversales, cohérence avec les compétences recherchées, méthodes adaptées à l'enseignement d'aujourd'hui), tous ces éléments ont besoin d'être mis en place ou révisés pour assurer un enseignement de qualité.

L'insertion et le suivi des apprenant.es et diplômé.es : il n'existe pas de mécanismes d'appui à l'insertion ni au niveau individuel ni au niveau du secteur privé et il existe un déficit de traçage de l'évolution des diplômés sortis du système d'ETFP en termes d'emploi.

En ce qui concerne le **secteur privé**, la pauvreté, le chômage et le manque de participation aux activités économiques des grandes entreprises, souvent internationales, pour les individus et les MPME locales, font partie des facteurs économiques qui provoquent des conflits et exacerbent les crises. Les grandes entreprises compétitives et (en partie aussi) les petites entreprises avec des modèles commerciaux prometteurs et inclusifs ne sont pas encore suffisamment impliquées dans l'amélioration de la participation économique de la population et des MPME locales.

Les conséquences de **l'épidémie d'Ebola** de 2014 à 2016 et l'effondrement à peu près simultané des prix des matières premières se font encore sentir. En conséquence, le processus du développement économique est resté au point mort.

En outre, la **structure économique est fragile et peu diversifiée**. Une industrie manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre fait largement défaut en Guinée et le démarrage d'une entreprise est également toujours un défi. Les obstacles principaux sont :

- l'absence quasi-totale de possibilités d'accès au financement,
- le manque de compétitivité des MPME,
- les infrastructures publiques inadéquates,
- une corruption importante,
- la faible présence du secteur public et ses capacités réduites,
- l'inflation élevée,
- le manque d'un cadre régulateur,
- les faibles qualifications professionnelles et le déficit d'offre de main-d'œuvre qualifiée, ce qui constitue un obstacle à la croissance pour les entreprises en principe compétitives.
- les grandes entreprises existantes ne réalisent pratiquement aucune activité créatrice de valeur,
- le manque de planification et de compétences économiques de la part des entrepreneurs.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action :

Pour le gouvernement guinéen - **détenteurs d'obligations** :

- Le METFP en tant que ministère de tutelle des centres bénéficiaires du programme
- Les acteurs de l'emploi et de l'accompagnement à l'installation et auto-emploi (agence de l'emploi, ministères en lien avec l'emploi (jeunesse et travail), institutions financières dont microfinance, etc.) ;
- Les services techniques centraux et déconcentrés, les communes, les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle, les communautés économiques (chefs de quartier, artisans locaux, associations professionnelles, associations de jeunes et de femmes, leaders communautaires, etc.)
- Les ministères sectoriels qui mettent en œuvre la politique de développement dans les domaines prioritaires qui seront retenus (pêche, agriculture-élevage, tourisme, mines, énergie, environnement, santé, etc.) ;
- Autorités locales.

- Le secteur privé notamment à travers les fédérations, les multinationales et les associations professionnelles qu'il reste à impliquer et à associer sur les enjeux de formation et d'insertion des jeunes, mais aussi la formation continue des professionnels travaillant dans les entreprises ayant signé des accords de partenariat dans le cadre du programme.
- **Les bénéficiaires finaux**/détenteurs de droits de l'action seront les enseignants et les apprenants des établissements de formation technique et professionnelle, avec une attention particulière portée aux filles, ainsi qu'aux aspects liés à l'expérience migratoire, handicap et autres critères de vulnérabilités notamment celles liées à l'égard du dérèglement climatique et la crise environnementale.
- Au niveau déconcentré, un accent particulier sera mis sur l'accompagnement de l'Ecole Normale des Professeurs de l'Enseignement Technique et Professionnel (ENPETP), notamment dans les réformes envisagées qui visent à concentrer les missions de cette école dans la formation initiale et continue, technique de pédagogie des enseignants à leur recrutement ou déjà en fonction.
- Autorités locales

Pour les PTF :

- Il est envisagé de mettre en place un partenariat basé sur l'équipe Europe regroupant les agences spécialisées dans la coopération au développement des pays membres présents en Guinée, soit l'Agence Française de Développement (AFD), l'Agence Belge pour le Développement (ENABEL) ainsi que l'Agence Allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ/BMZ)

Le partage des rôles et des responsabilités sera déterminé selon les éléments suivants :

- Répartition de la concentration géographique ;
- Répartition par filières professionnelles / chaînes de valeur / secteurs économiques de concentration ;
- Répartition par niveau formel (CQP / CAP / BTS) et
- Répartition par thématique.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est d'améliorer l'accès des jeunes femmes et hommes à des emplois décents.

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action :

1. Améliorer la qualité de la formation professionnelle avec une attention spéciale au genre ;
2. Améliorer la participation du secteur privé et des autorités locales dans les mécanismes d'insertion professionnelle

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants:

Produit contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1)

- 1.1 Les capacités des futur.es formateur.trices au sein de l'Ecole Nationale de Professeurs de l'Enseignement Technique et Professionnel (ENPETP) sont renforcées
- 1.2 Les capacités de CFP proposant des filières porteuses selon les besoins du territoire sont renforcées avec une attention spéciale au genre
- 1.3 Une banque de modules de formation au sein du METFPE (Gestion de l'information) est mise en place
- 1.4 Un dispositif d'orientation professionnelle dans les établissements de primaire et secondaire est mis en place

Produit contribuant à l'effet attendu 2 (ou objectif spécifique 2)

- 2.1. Des mécanismes de dialogue entre les établissements de formation technique et professionnelle, le secteur privé et les autorités locales sont mis en place
- 2.2. Des partenariats entre des structures de formation et des entreprises sont développées

2.3. Les capacités des employeurs pour proposer des apprentissages inclusifs et/ou d'autres programmes d'apprentissage sur le lieu de travail, notamment pour les transitions numériques et vertes, avec une attention spéciale au genre, sont renforcées.

2.4 L'offre de crédit et d'autres services financiers pour les élèves sortants de Centre de formation technique et professionnelle sont accrues

De manière générale le programme présente trois grands axes d'intervention :

- L'orientation des candidat.es apprenant.es : il s'agit de développer et mettre en place des dispositifs d'attraction des candidat.es à la formation professionnelle (choix d'un métier en fonction de la vocation professionnelle et des opportunités de travail locales) tout en ressortant la prise en compte des aspects liés aux différentes vulnérabilités (i.e. situation d'handicap, genre et niveau d'alphabétisation).
- L'offre (accès, qualité, gouvernance) de formations : il s'agit d'assurer la formation des formateurs, de créer ou améliorer les conditions d'accès et d'encadrement des apprenant.es ainsi que d'améliorer la qualité de l'offre en termes de méthodes, d'innovation et l'adéquation avec les besoins du marché de travail aux secteurs prioritaires spécifiques par région et aux filières porteuses, de manière à répondre efficacement aux attentes des acteurs économiques et de parvenir à une meilleure compétitivité des diplômé.es et leur insertion socio-économique locale; le tout avec une collaboration étroite et systématique avec le secteur privé et d'autres acteurs pertinents du monde professionnel.
- L'insertion : il s'agit d'un appui à la mise en œuvre et à l'ancrage de la formation en alternance avec l'implication de toutes les parties prenantes (personnel/ enseignants des établissements de formation technique et professionnelle, tuteurs/formateurs en entreprise, stages pratiques en entreprises). Il s'agit également d'instaurer des partenariats renforcés avec les acteurs économiques et de contribuer au renforcement et à la mise en place des dispositifs d'insertion des apprenants. La formation à l'entrepreneuriat, adaptée aux besoins, sera présente dès le début de la formation des apprenant.e.s, ainsi que le développement de services financiers et non financiers pour faciliter l'auto emploi, l'installation et l'autonomisation financière.

De manière transversale un appui à la gouvernance sera mis en place tout au long du projet pour renforcer les principaux acteurs institutionnels dont le METFP ainsi que les instances déconcentrées et décentralisées. La coopération avec les acteurs du monde professionnel, notamment le secteur privé, est également prise en compte de manière transversale dans tous les axes d'intervention.

3.2 Activités indicatives

Activités liées aux produits 1.1 (Les capacités des futur.es formateur.trices au sein de l'Ecole Nationale de Professeurs de l'Enseignement Technique et Professionnel (ENPETP) sont renforcées):

- Assurer la formation des formateurs/trices (initiale et continue), sur les filières, les approches pédagogiques (APC et formation en alternance) et les modalités d'évaluation
- Mettre à disposition des enseignants formés des matériels didactiques actualisés et innovants

Activités liées au produit 1.2: (Les capacités de CFP proposant des filières porteuses selon les besoins du territoire sont renforcées avec une attention spéciale au genre) :

- Fournir des équipements de qualité, adapté au contexte et permettant de bonnes conditions d'apprentissage
- Assurer la maintenance des équipements
- Assurer que les conditions des CFP répondent aux besoins des filles, avec une attention spéciale en ce qui concerne les salles d'eau et l'existence de toilettes pour les filles
- Elaborer des cours de mise à niveau permettant l'accès à l'ETFP aux jeunes ayant besoin d'un renforcement de compétences de base, avec une attention spéciale au genre
- Assurer un cursus de cours généraux (mathématiques, français, citoyenneté) et développer des compétences transversales dans les établissements techniques et professionnels
- Réviser les cursus de formation ayant besoin d'une mise à jour (en concertation avec le secteur privé)
- Elaboration de nouveaux cursus dans des secteurs porteurs et pour des métiers innovateurs (en concertation avec le secteur privé)
- Formation à la pédagogie et développement professionnel des formateurs (formation continue)

- Autonomie et développement institutionnel (financement, leadership, gouvernance, communication), renforcer les capacités des structures de gestion des établissements de formation technique et professionnelle
- Spécialisation intelligente (diversification des filières)
- Soutien au numérique dans les établissements de formation technique et professionnelle
- Inclusion sociale (genre/vulnérabilité ; droits humains)
- Appui au METFPE (renforcement de capacités) et plaidoyer pour le financement sectoriel

Activités liées au produit 1.3 : (Une banque de modules de formation au sein du METFPE (Gestion de l'information) est mise en place) :

- Appui au METFPE pour la création et mise à disposition des acteurs de l'enseignement des modules existants dans les structures éducatives.
- Renforcement des capacités dans la gestion de l'information concernant les modules (recueil des modules existants, classification et communication)

Activités liées au produit 1.4.1 (Un dispositif d'orientation professionnelle dans les établissements de primaire et secondaire est mis en place) :

- Adaptation du dispositif d'orientation dans les filières de formation, avec une attention spéciale au genre
- Mise en place des dispositifs d'orientation
- Identification formelle des bénéficiaires de la formation professionnelle
- Communication, avec une attention spéciale au genre
- Suivi des filles ayant participé aux séances d'orientation et montrant intérêt dans les filières porteuses traditionnellement masculine

Activités liées au produit 2.1 (Des mécanismes de dialogue entre les établissements de formation technique et professionnelle, le secteur privé et les autorités locales sont mis en place):

- Redynamiser ou mettre en place des cellules d'insertion professionnelle
- Facilitation d'espace pour la mise en commun d'information sur les emplois (gestion de l'information)
- Participation des établissements de formation technique et professionnelle à la planification du développement économique local

Activités liées au produit 2.2 (Des partenariats entre des structures de formation et des entreprises sont développés) :

- Renforcer l'encadrement de l'apprenant en entreprise (stage) et au centre de formation
- Développement du partenariat avec le secteur privé dans la formation, l'insertion, la création d'emploi et le développement d'affaires.
- Mise en place de dispositifs de Validation des Acquis de l'Expérience et formation continue des professionnels
- Appuyer les espaces de valorisation des compétences (forum de l'emploi, speed dating, démonstration)
- Renforcer ou créer les partenariats entre les structures de formation, les apprenants et les représentants des entreprises dans les centres de formation et autour des centres identifiés

Activités liées au produit 2.3 (Les capacités des employeurs pour proposer des apprentissages inclusifs et/ou d'autres programmes d'apprentissage sur le lieu de travail, notamment pour les transitions numériques et vertes, avec une attention spéciale au genre, sont renforcées)

- Sensibiliser les entreprises partenaires à l'équité de genre et le principe directeurs relatifs aux entreprises et droits humains.
- Mise en place de mesures d'appui à la formation continue du personnel des MPME partenaires, incluant l'appui-conseil technique sur les stratégies commerciales, la logistique de production, la garantie qualité et la fiabilité des processus

Activités liées au produit 2.4 (L'offre de crédit et d'autres services financiers pour les élèves sortants des Centres de formation technique et professionnelle sont accrues)

- Appuyer la bancarisation, l'épargne et le crédit,
- Accompagner les initiatives d'auto-emploi des élèves sortants des centres de formation technique et professionnelle
- Renforcement des compétences entrepreneuriales des apprenants.

TEI

Cette action s'insère au sein de l'initiative Team Europe « Economie verte et bleue » qui présente quatre volets d'intervention :

- Le développement inclusif et durable grâce à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture (BEI, FR, ES, IT, BE) : de nombreuses activités sont prévues en appui aux modèles respectueux de l'environnement dans ce volet et ces activités doivent favoriser la création d'emploi. L'adéquation entre la formation et l'emploi, objectif principal du programme de Formation professionnelle, est donc indispensable pour assurer l'existence d'une main d'œuvre qualifiée sur le marché de l'emploi.
- L'environnement et l'assainissement (FR, BE, BEI), deux domaines dans lesquels les différents programmes poursuivent la promotion de l'investissement privé, mais dont la présence de professionnels du secteur reste un défi. La mise à disposition de personnel qualifié est donc essentielle pour le bon développement de ces secteurs ainsi qu'un travail d'orientation vers ces filières potentiellement porteuses d'emploi.
- La gestion de l'eau pour la préservation des grands fleuves, l'énergie hydroélectrique et la desserte en eau potable à Conakry (FR, DE, BE et BEI) : dans ce volet un accent est mis sur l'amélioration du taux d'électrification en zone rurale qui, si le personnel qualifié est au rendez-vous, aura un impact positif sur la création d'emplois décents en zone rurale. Le potentiel de production estimé à 6 GW, pourrait répondre à 30% de la demande estimée pour l'ensemble des pays de la CEDEAO, ce qui demande également une meilleure orientation vers ce secteur et de la formation de qualité.
- La mobilité verte et intelligente dans le Grand-Conakry ; ce focus sur le verdissement des transports et l'accès pour tous à la mobilité va entraîner une forte demande de main d'œuvre qualifiée.

La contribution de l'UE à l'Initiative Equipe Europe (IEE) prévue dans ce plan d'action annuel sera complétée par d'autres contributions des partenaires européens. La contribution indicative de l'UE est soumise à la confirmation formelle des contributions significatives de chaque partenaire dès que possible. Si l'IEE ou ces contributions devaient ne pas se matérialiser, l'action de l'UE pourrait continuer en dehors du cadre de l'IEE.

Des partenariats internationaux, dans le cadre de l'action pour le Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle (EFP) du programme Erasmus+, pourraient venir en appui de nombreuses actions parmi celles énumérées dans cette section.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique : Le projet prendra en compte les questions de protection de l'environnement et de changement climatique. L'action visera à intégrer des compétences relatives à la durabilité environnementale dans l'offre de formations techniques et professionnelles, en valorisant des matières telles que l'efficacité énergétique, l'économie circulaire des ressources ou les technologies vertes. L'étude de faisabilité déterminera de quelle manière ces questions seront intégrées au projet.

Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES) N/A

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) N/A

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques N/A

Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que l'action a pour objectif significatif la réduction des inégalités femmes-hommes et une attention spéciale pour l'autonomisation des jeunes filles bénéficiaires du projet.

Afin d'accompagner les objectifs spécifiques du projet en termes de réduction des inégalités de genre, le projet veillera à une meilleure prise en compte de ces éléments dans les stratégies et les modalités d'intervention des parties prenantes. Il est attendu que cet accompagnement permettra de :

- Renforcer des compétences internes autour des aspects genre (notamment en ce qui concerne l'orientation, les formations en compétences transversales et les activités liées à l'insertion)

- Assurer une prise en compte des enjeux genre, et notamment la sensibilisation des acteurs dans l'ensemble des activités prévues du projet
- Organiser des formations adaptées pour les formateurs/trices
- Assurer un suivi régulier (y compris visites) auprès des entreprises

La dimension genre sera intégrée lors de l'élaboration des modules, des activités de renforcement de la gouvernance dans les centres de formation professionnelle, les interventions d'orientation et d'insertion professionnelle. L'action veillera également et dans la mesure du possible à cibler des femmes en situation de vulnérabilité.

Les études déjà produites sur l'égalité de genre en formation et à l'emploi seront complétées lors de la faisabilité afin de comprendre les acteurs et les problèmes pour proposer au projet les actions les plus pertinentes en faveur de l'égalité de genre et de l'autonomisation des filles. Une analyse devrait être menée pour mieux considérer les besoins et mieux orienter les stratégies pour atteindre les objectifs de cet aspect genre en tenant compte de la politique de l'UE en la matière.

Droits de l'homme

L'acquisition des compétences à travers la formation booste la confiance des jeunes et elle leur permettra de mieux revendiquer leurs droits (droit au travail décent, équité dans l'embauche et la rémunération) et ainsi d'accéder aux revenus et d'atteindre une certaine autonomie financière en vue de contribuer à la cohésion sociale et au développement de la communauté. L'action permettra l'accès à la formation professionnelle des jeunes (garçons et filles), y compris les jeunes vivant avec un handicap en vue d'avoir l'opportunité d'accéder au marché du travail et de contribuer au revenu de leurs familles et de leurs communautés.

La Guinée a ratifié la plupart des instruments internationaux, comment le Pacte International relatif aux droits civils et politiques (1978), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF) (1982), la Convention relative aux droits de l'enfant (1990) et la Convention relative aux droits de personnes handicapés (CRPD) (2008).

L'action intègre l'approche basée sur les droits humains qui a pour objectif de renforcer les capacités des détenteurs d'obligations à assumer leurs responsabilités et encourage les détenteurs de droits à les faire respecter pour accéder aux emplois et à la formation professionnelle. Le succès des activités mises en œuvre sera notamment évalué au regard du respect des engagements internationaux. Le respect des droits humains s'avère plus critique dans un contexte d'insécurité car les vulnérabilités sont exacerbées.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Cela implique qu'aucune action ciblée spécifique dans ce domaine n'est prévue à être mise en œuvre. Cependant, le projet reste attentif à l'inclusion lors de l'identification des bénéficiaires et de la mise en place des activités, des personnes vivant avec un handicap ou toute autre invalidité qui nécessite d'une attention spéciale. L'étude de faisabilité permettra également d'identifier les capacités des dispositifs dans la prise en compte des situations les plus vulnérables pour proposer les actions de remédiation les plus adaptées.

Démocratie

L'éducation de base tout comme la formation technique et professionnelle sont indispensables pour doter les jeunes des connaissances, des valeurs, des compétences et des attitudes dont ils ont besoin pour comprendre leurs droits et promouvoir des sociétés justes.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

En permettant à une jeunesse très représentée dans la population nationale d'accéder à des emplois, d'envisager une autonomie financière, d'accéder à des dispositifs d'insertion socio-économique, le projet qui s'adresse notamment à une tranche de la population vulnérable, vise dans ses effets secondaires à contribuer à la paix et à soutenir une société durable plus juste et plus équitable.

Réduction des risques de catastrophes

Pas pertinent pour cette action

Autres considérations, le cas échéant

Numérisation La digitalisation est aujourd'hui une réelle opportunité dans le développement de nouvelles compétences. Dans le cadre de cette action, la formation digitale sera mise à profit. Elle permettra d'élaborer des outils et des supports numériques de formation pour les apprenants et les formateurs. A ce titre, une analyse devrait être menée pour la prise en compte d'un volet numérique en synergie avec les initiatives en cours dans le sous-secteur ETFP.

Inégalités

Le projet prendra en compte les questions de réduction des inégalités. L'action visera à intégrer des compétences relatives à la sensibilité envers les apprenants vivant avec handicap tout au long de la mise en œuvre du programme, avec une attention spéciale lors des activités liées à l'orientation académique.

3.4 Risques et enseignements tirés

Categorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Environnement extérieur	Dégradation de la situation sécuritaire, politique ou économique du pays. Le processus de transition actuel génère une contestation sociale croissante vis-à-vis de la junte, et un regard de plus en plus critique de la part de la communauté internationale.	M	H	Renforcement du dialogue avec les services et établissements du Ministère de tutél des établissements de formation technique et professionnelle pour la mise en place de mesures d'adaptation aux conditions sécuritaires. Un suivi régulier de l'évolution du contexte socio-politique est nécessaire.
Environnement extérieur	Dégradation de la situation sanitaire	M	H	Mise en œuvre de plans de contingence qui seront élaborés au préalable pour répondre efficacement aux possibles situations de crise (en particulier en cas de résurgence de la pandémie de COVID-19 ou Ebola).
Acteurs et organisations	Faiblesse dans l'organisation des différentes institutions en charge de la mise en œuvre de l'action. Maîtrise d'ouvrage faible en termes de	M	H	Plaidoyer et discussions techniques avec les autorités nationales/ locales. Renforcement des composantes d'appui institutionnel. Déploiement d'expertises techniques ponctuelles afin d'intensifier le renforcement des capacités/ accompagnement technique.

	<p>planification, dialogue interne et intra-sectoriel, procédures fiduciaires nationales, etc.</p> <p>Processus de passation de marchés caractérisé par une lenteur significative en raison de plusieurs niveaux de validation</p>			<p>Mise en place d'un dispositif d'accompagnement technique efficient.</p>
Acteurs et organisation	<p>Manque de coordination entre les partenaires de mise en œuvre</p>	M	H	<p>Mise en place d'un espace de coordination, visant à assurer la concertation entre les partenaires, notamment en ce qui concerne l'évolution des différents chronogrammes et la publication des passations de marché pour une meilleure optimisation des fonds</p>
Acteurs et organisations	<p>Manque d'engagement ou d'appropriation des structures bénéficiaires de l'action.</p> <p>Manque de motivation des formateurs une fois le programme finalisé</p>	M	H	<p>Impliquer activement les bénéficiaires dans la phase de préparation de l'action et intensifier les activités de sensibilisation afin d'établir un lien clair et le plus direct possible avec les bénéficiaires sociaux et économiques qui en découlent.</p> <p>Mise en place de partenariats spécifiques avec des organisations de la société civile, des professionnels privés, afin de renforcer l'appropriation de l'action, favoriser l'atteinte des résultats et pérenniser ces derniers.</p> <p>Plaidoyer et discussion avec le METFP pour la relance du projet d'Arrêté conjoint concernant le processus de recrutement des enseignants</p>
Acteurs et organisations	<p>Manque ou faible intégration de l'approche genre</p>	M	H	<p>Renforcement des capacités des parties prenantes (service genre du ministère et des services déconcentrés) sur l'intégration de l'approche genre.</p> <p>Renforcement de la collaboration avec les ministères sectoriels (hors système éducatif).</p> <p>Renforcement de la participation des organisations de la société civile de femmes.</p>

Acteurs et organisation	Manque d'implication du secteur privé	M	H	Communication et sensibilisation proactive et régulière avec le secteur privé sur la nécessité de leur implication et son effet "Win Win"
-------------------------	---------------------------------------	---	---	---

Enseignements tirés :

Les principaux risques identifiés sont inhérents au contexte socio-politique et économique du pays ainsi qu'aux problèmes techniques internes. Le premier risque est externe à l'action et au cas il est avéré, les bénéficiaires ne pourront que subir et chercher à éviter au mieux les impacts. Le second risque peut en revanche être atténué par la mise en place de mesures de renforcement de capacités à travers des formations, la sensibilisation, l'adoption de mesures, etc.

Enseignements tirés d'INTEGRA (programme d'insertion des migrants de retour) liés au présent document d'action :

1. Les postulats qui devraient être mieux maîtrisés lors de la formulation pour rendre moins aléatoire la réussite (taux d'insertion attendu) d'un programme qui vise l'insertion socio-économique des jeunes sont :
 - a. le niveau d'éducation initiale des bénéficiaires,
 - b. les caractéristiques (motivation, expérience -y compris migratoire-, vulnérabilité) des bénéficiaires par catégorie (homme/femme, urbain/rural),
 - c. les opportunités économiques par sites,
 - d. l'intérêt du secteur public et du secteur privé pour assurer un travail décent,
 - e. l'engagement des autorités,
 - f. les capacités des acteurs publics et privés à accompagner les processus de développement de l'employabilité et d'insertion
2. Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, y compris les plus vulnérables, il est bénéfique de définir les professions en fonction des souhaits et des expériences des jeunes, tout en les sensibilisant sur les opportunités économiques locales. Il est important de diversifier le choix des professions proposées pour s'assurer de l'intérêt de tous les apprenants, hommes et femmes, dès le début, en particulier lorsqu'un objectif d'égalité entre les sexes est inclus pour les bénéficiaires. Cela peut impliquer d'étudier quelles professions peuvent être prometteuses pour les hommes et pour les femmes, de travailler en parallèle sur les représentations et contre-exemples positifs dans les différents métiers considérés comme sexospécifique.
3. La logique du parcours d'insertion (cheminement à travers différentes étapes comme l'orientation 1 et 2, le chantier-école, la formation en compétence de la vie, la formation qualifiante, la préparation puis la défense devant jury d'un projet professionnel, la constitution d'une épargne capitalisée servant de capital de départ à la vie active, le stage, etc.) est favorable au développement de l'employabilité.
4. L'insertion professionnelle des jeunes nécessite la mise en place d'un système d'accompagnement intensif de chaque jeune dans son projet d'intégration professionnelle, en utilisant le premier stage/placement professionnel comme levier pour l'emploi. Cela nécessite une approche proactive dans la recherche de partenaires du secteur privé pouvant procéder à l'embauche de ces jeunes. D'autres approches incluent l'implication des autorités locales dans la mise en place de plateformes d'emploi dans chaque région du projet (également dans le but de responsabiliser les autorités dans leur rôle d'intégration des jeunes dans la communauté). D'autres idées pour l'avenir comprennent le développement de salons de l'emploi, d'événements de speed-dating pour entrer en contact avec le secteur privé d'une manière plus large
5. Les jeunes en Guinée n'ont pas souvent de pièces d'identité. Ils n'ont pas d'existence administrative et n'ont pas accès aux services publics et aux services des opérateurs privés qui réclament l'identité administrative formelle
6. Le taux d'alphabétisation (lire et écrire) en français et d'alphabétisation numérique des jeunes avec un niveau de début de 3^{ème} année secondaire ou moins est souvent très faible.
7. La mise en place de « crèches » dans la phase de mise en œuvre est un moyen utile d'inclure les jeunes mères comme bénéficiaires et d'impulser des changements de mentalité sur le rôle des femmes dans la communauté.

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est basée sur le renforcement de l'offre et de l'accès à la formation professionnelle de qualité pour permettre une meilleure employabilité des jeunes hommes et des jeunes femmes de Guinée, tout en soutenant l'opérationnalisation du Programme Décennal (ProDEG 2020-2029).

Il s'agit de contribuer à la mise en place du parcours des enseignants de la formation professionnelle, renforcer les centres de formation existant et créer des nouvelles filières en fonction de la demande du marché et mettre en place des dispositifs d'orientation formative pour les élèves sortant de primaire et secondaire et des dispositifs d'appui à l'insertion professionnelle pour répondre au besoin d'emploi du pays. L'intervention est donc constituée de trois axes principaux qui se focalisent sur : i) l'orientation, ii) l'accès et l'offre de formations et iii) l'insertion professionnelle.

Tenant compte des barrières à l'accès à l'emploi salarié, ainsi que des faibles compétences en entrepreneuriat et du manque de capital de départ pour la mise en place des initiatives entrepreneuriales, la présente action accompagnera les jeunes apprenants des centres de formation dans leur insertion professionnelle et/ou dans la mise en place de leurs initiatives entrepreneuriales.

Dans certaines zones d'intervention le programme renforce des actions déjà entamées par d'autres acteurs, notamment des Etats membres de l'UE, qui méritent une consolidation des acquis en vu d'aborder la formation professionnelle, non comme un objectif en soi, mais comme un maillon indispensable à la création d'emplois décents.

L'action entend capitaliser sur les acquis et les leçons apprises des coopérations des Etats membres, qui ont un système de suivi-évaluation permettant d'identifier les secteurs porteurs de croissance et créateurs d'emploi et les compétences essentielles qui sont en demande sur le marché de l'emploi et entend également créer une dynamique « Equipe Europe » en synergie avec d'autres actions proposées dans le cadre du PIP 2021-2027.

Finalement, la logique d'intervention sous-jacente à cette action repose sur :

- Alignement du projet à la stratégie gouvernementale de développement de l'ETFP
- Projet géré en approche Equipe Europe avec la participation de plusieurs États membres, où les rôles de chacun seront établis en fonction de leur valeur ajoutée et de leur expertise
- Suivi de tout le parcours de l'enseignant et de l'apprenant pour assurer la présence d'une main d'œuvre qualifiée sur le marché de travail

Pour une bonne réussite, les activités seront mises en œuvre en concertation et avec l'implication de tous les acteurs concernés notamment les établissements, les formateurs, les apprenants et les partenaires professionnels, ainsi que les acteurs qui interviennent dans l'emploi et l'insertion socio-économique.

En supposant l'intérêt et l'implication active des acteurs clés (étatiques, locaux et secteur privé entre autres) dans cette mise à niveau de la formation professionnelle, ainsi qu'une coordination entre les Etats membre en charge du projet, alors la qualité de la formation et de la main d'œuvre disponible sur le marché contribuera à la création d'emplois décents.

L'action devra fortement porter les dimensions transversales d'environnement/climat, genre et vulnérabilités diverses.

L'inclusivité et l'introduction du numérique aux différents axes serait une plus-value de l'action.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention. Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action. Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Modalité de projet (3 niveaux de résultats / indicateurs / valeurs de référence / valeurs cibles / source de données / hypothèses – pas d'activités)

Résultats	Chaîne de résultats (@): (maximum 10)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Améliorer l'accès des jeunes femmes et hommes à des emplois décents.	1. Part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (% de la population des 15-24 ans), ventilé par sexe 2. Taux de précarité de l'emploi, ventilé par sexe 3. Taux de chômage selon le niveau d'instruction, ventilé par sexe	1. 34,3% (24,8% H – 41,5% F) (2019) 2. 10% (13,3% H – 5,9% F) (2018) 3. Secondaire : 6,2% H – 7,5% F ; Supérieur : 31% H – 43,7% F (2019C)	1. A définir 2. A définir 3. A définir	1. Organisation internationale du travail, Indicateurs clés du marché du travail. 2-3. Enquête Nationale sur l'Emploi et le secteur informel en Guinée – Institut National de la Statistique	<i>Non applicable</i>
Effet direct 1	La qualité de la formation professionnelle est améliorée, avec une attention spéciale au genre	1.1 Pourcentage de personnes qui ont trouvé un emploi dans les 6 mois après avoir reçu un soutien dans le cadre de l'intervention financée par l'UE, ventilé par sexe, âge, statut de handicap (Indicateur OPSYS core). 1.2 Pourcentage de bénéficiaires qui déclarent avoir amélioré leurs compétences	1.1 : 0% 2023 1.2 : 0% (2023)	1.1 A définir 1.2 A définir 1.3 A définir	1.1 Système de suivi de l'action : enquêtes de suivi des bénéficiaires réalisées et budgétées par	Situation stable dans le pays, sans crises politique, sécuritaire ou événements climatiques

		générales en participant à des interventions d'EFP soutenues par l'UE, ventilé par sexe, handicap et âge. 1.3 Pourcentage de la FPT dans les dépenses courantes d'éducation	1.3 : A compléter (202x)		l'intervention financée par l'UE 1.2 Système de suivi de l'action : enquêtes de suivi des bénéficiaires réalisées et budgétées par l'intervention financée par l'UE 1.3 Rapports Prodeg	extrêmes entraînant d'importants déplacements de population ou des conflits internes. Les priorités et stratégies politiques existantes telles que la décentralisation et la stratégie de développement de l'ETFP et les allocations budgétaires nationale sont maintenues
Effet direct 2	La participation du secteur privé et des autorités locales dans les mécanismes d'insertion professionnelle est améliorée	1.1 Nombre de programmes d'EFP révisés ou rédigés conjointement par les régulateurs de l'éducation, les institutions d'EFP et les partenaires sociaux (organisations d'employeurs et de travailleurs) avec le soutien de l'UE qui sont adoptés (Indicateur OPSYS Core), ventilé par secteur économique 2.2 Pourcentage de programmes d'EFP et de développement des compétences révisés ou rédigés conjointement par les organismes de réglementation de l'éducation, les établissements d'EFP et les partenaires sociaux (organisations d'employeurs et de travailleurs), sur l'ensemble des programmes d'EFP et de développement des compétences utilisés dans le pays, ventilé par secteur économique.	2.1 A définir 2.2 A définir	2.1 A définir 2.2 A définir	2.1 Système de suivi de l'action 2.2 Système de suivi de l'action	
Produit 1 lié à l'effet direct 1	Les capacités des futures formatrices au sein de l'École Nationale de Professeurs de l'Enseignement Technique et Professionnel (ENPETP) sont renforcées	1.1.1. Nombre de formateurs ayant bénéficié du cycle initial complet avec le soutien de l'intervention (désagrégé par sexe et handicap)	1.1.1. 0 (2023) 1.1.2. A définir 1.1.3. 0 (2023)	1.1.1 A définir 1.1.2 A définir 1.1.3 A définir	1.1.1 – 1.1.3 Base de données de l'ENPETP	

		<p>1.1.2. Pourcentage des formateurs au sein des CFP/PP ayant un diplôme pédagogique / technique (désagrégé par sexe et handicap)</p> <p>1.1.3. Nombre de formateurs ayant bénéficié d'une formation continue avec le soutien de l'intervention (désagrégé par sexe et handicap)</p>				
<p>Produit 2 lié à l'effet direct 1</p>	<p>Les capacités de CFP proposant des filières porteuses selon les besoins du territoire sont renforcées, avec une attention spéciale au genre</p>	<p>1.2.1 Nombre de CFP équipés (équipement et outils numériques) (désagrégation par filière / chaîne de valeur / secteurs et par préfecture / région)</p> <p>1.2.2 Nombre de CFP soutenus dans l'élaboration des nouveaux cursus dans les secteurs porteurs et pour des métiers innovateurs (désagrégation par filière / chaîne de valeur / secteurs et par préfecture/région)</p> <p>1.2.3 Pourcentage d'agents des CFP formés ayant signalé une amélioration de leurs connaissances pour l'intégration de l'approche genre, ventilé par sexe</p> <p>1.2.4 Pourcentage d'agents des CFP formés ayant signalé une amélioration de leurs connaissances en développement institutionnel et gestion des établissements, ventilé par sexe</p> <p>1.2.5 Nombre de personnes qui ont bénéficié d'interventions d'Enseignement et Formation Professionnelle (EFP)/de développement des compétences en établissement ou sur le lieu de travail soutenues par l'UE : a) tous les EFP/le développement des compétences, b) uniquement l'EFP/le développement des compétences pour la numérisation, ventilé par sexe ** (GERF 2.14)</p>	<p>1.2.1 : 0 (2023)</p> <p>1.2.2 : 0 (2023)</p> <p>1.2.3 : 0% (2023)</p> <p>1.2.4 : 0% (2023)</p> <p>1.2.5 : 0% (2023)</p>	<p>1.2.1 A définir</p> <p>1.2.2 A définir</p> <p>1.2.3 A définir</p> <p>1.2.4 A définir</p>	<p>1.2.1 Système de suivi de l'action : rapports</p> <p>1.2.2 Système de suivi de l'action : rapports</p> <p>1.2.3 Système de suivi de l'action : enquête après formation</p> <p>1.2.4 Système de suivi de l'action : enquête après formation</p> <p>1.2.5 Système de suivi de l'action : rapports</p>	<p>La coordination entre METFP et les CFP/PP est transparente et fluide. Le personnel et les personnes formés restent à leur poste et ont la capacité de mettre en œuvre les nouvelles connaissances acquises</p>
<p>Produit 3 lié à l'effet direct 1</p>	<p>Une banque de modules de formation, au sein du METFPE (gestion de l'information) est mise en place.</p>	<p>1.3.1 Nombre de modules selon l'APC élaborés ou adoptés par le METFP</p>	<p>1.3.1 : 0 (2023)</p> <p>1.3.2 : A définir</p>	<p>1.3.1 A définir</p> <p>1.3.2 A définir</p>	<p>1.3.1 – 13.2</p>	<p>Le METFP met à disposition l'information</p>

		1.3.2 Statut d'un catalogue de modules au service du développement des programmes et de la coordination pédagogique (SDPCP)			Système de suivi de l'action : rapport	et les ressources concernées
Produit 4 lié à l'effet direct 1	Un module/dispositif d'orientation professionnelle vers les filières ciblées, est mis en place dans les établissements primaires et secondaires.	1.4.1 Statut d'un dispositif d'orientation professionnelle dans les établissements primaires et secondaires 1.4.2 Nombre d'établissements primaires et secondaires dotés d'un module d'orientation professionnelle	1.4.1 : A définir 1.4.2 : 0 (2023)	1.4.1 A définir 1.4.2 A définir	1.4.1-1.4.2 ; Système de suivi de l'action : rapports	Les centres de primaires et secondaires, ainsi que les CFP se coordonnent pour la mise en place de cette activité
Produit 1 lié à l'effet direct 2	Des mécanismes de dialogue entre les établissements de formation technique et professionnelle, le secteur privé et les autorités locales sont mis en place	2.1.1 Nombre d'initiatives de dialogue et de coordination entre les parties prenantes publiques et privées de l'EFP développées avec le soutien de l'UE (ventilé par niveau : local, national, par secteur ; secteurs de la transition verte et numérique).	2.1.1 : 0 (2023)	2.1.1 A définir	2.1.1 Système de suivi de l'action : rapports	Le secteur privé trouve son intérêt dans les accords proposés et s'engage à jouer le rôle d'acteur incontournable dans la création d'emploi
Produit 2 lié à l'effet direct 2	Des partenariats entre des structures de formation professionnelle et des entreprises et/ou collectivités sont développés	2.2.1 Nombre d'initiatives en faveur de l'emploi prises par les collectivités locales / communautés locales, ventilé par secteurs 2.2.2 Nombre d'employeurs proposant des apprentissages et/ou d'autres types de formation en milieu professionnel avec le soutien de l'intervention financée par l'UE, ventilé par taille d'entreprise, secteur économique	2.2.1 : 0 (2023) 2.2.2 : 0 (2023)	2.2.1 A définir 2.2.2 A définir	2.2.1 -2.2.2 ; Système de suivi de l'action : rapports	Les CFP, le secteur privé et les autorités locales ont une bonne coordination
Produit 3 Lié à l'effet direct 2	Les capacités des employeurs pour proposer des apprentissages inclusifs et/ou d'autres programmes d'apprentissage sur le lieu de travail, notamment pour les	2.3.1 Pourcentage de personnes/employeurs formés ayant signalé une amélioration de leurs connaissances pour proposer des apprentissages inclusifs et/ou d'autres programmes d'apprentissage sur le lieu de				Les autorités et les CFP acceptent de mettre le focus sur les

	transitions numériques et vertes, sont renforcées	travail, notamment pour les transitions numériques et vertes, ventilé par sexe 2.3.2 Nombre d'entreprises renforcées sur la thématique de l'emploi décent	2.3.1 0% (2023) 2.3.2 0 (2023)	2.3.1 A définir 2.3.2 A définir	2.3.1 Système de suivi de l'action : rapports 2.3.2 Système de suivi de l'action : rapports	inégalités de genre. Les familles et le contexte social est sensible et propose des appuis aux difficultés des jeunes filles pour accéder aux cours
Produit 4 Lié à l'effet direct 2	L'offre de crédit et d'autres services financiers pour les travailleurs indépendants et les micros et petites entreprises, y compris celles dirigées par des jeunes, des femmes et des personnes vivant dans des situations vulnérables est accrue	2.4.1 Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE : a) entreprises, b) particuliers (tous les services financiers), c) particuliers, ventilé par sexe ** (GERF 2.17)	2.4.1 0 (2023)	2.4.1 A définir	2.4.1 Système de suivi de l'action : rapports	

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le gouvernement de Guinée

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date de conclusion d'une convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

N/A

4.4 Modalités de mise en œuvre.

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE¹.

4.4.1 Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution

Cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une ou plusieurs entités qui seront sélectionnées par les services de la Commission sur la base des critères suivants :

- Une organisation ayant passé l'évaluation des piliers de l'UE
- Une entité reconnue comme partenaire compétent ayant une expérience avérée dans le secteur de la formation professionnelle.
- Une entité ayant une capacité opérationnelle reconnue dans le pays dans le domaine de l'action.
- Une entité ayant la capacité financière et administrative requise.

La mise en œuvre par cette et ces entités concerne l'ensemble des objectifs et résultats de la présente action.

Exception à la non-rétroactivité des frais

La Commission autorise la reconnaissance des frais supportés à compter de l'approbation de l'action par le Comité NDICI car un possible retard lors de la signature de la convention de financement avec le Gouvernement pourrait remettre en cause l'engagement des agences européennes qui pourraient participer dans la mise en œuvre.

4.4.2 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

En cas d'une impossibilité de mettre en œuvre cette action en gestion indirecte, une gestion directe à partir d'un appel à proposition pourrait être considérée, car plusieurs organisations de la société civile ont de l'expérience dans le domaine de la formation professionnelle dans le pays. Les demandeurs de financement potentiels au regard de leur type seraient des Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales.

¹ www.sanctionsmap.eu. Please note that the sanctions map is an IT tool for identifying the sanctions regimes. The source of the sanctions stems from legal acts published in the Official Journal (OJ). In case of discrepancy between the published legal acts and the updates on the website it is the OJ version that prevails.

Ces organisations seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

- expérience dans la gestion de projet de formation et emploi en Afrique
- mise en œuvre de projets dans le domaine de la formation professionnelle et enseignement technique en Afrique de l'Ouest.
- collaboration avec le Ministère en charge de l'emploi et de la formation professionnelle.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)	Contribution AFD (montant en EUR)	Contribution GIZ/BMZ (montant en EUR)
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.4			
Objectif Spécifique 1 Améliorer la qualité de la formation professionnelle avec une attention spéciale au genre Gestion indirecte avec une organisation d'un Etat membre — cf. section 4.4.4	15 500 000	1 000 000	
Objectif Spécifique 2 Améliorer la participation du secteur privé et des autorités locales dans les mécanismes d'insertions professionnelle Gestion indirecte avec une organisation d'un Etat membre — cf. section 4.4.4	8 000 000	1 000 000	500 000
Evaluation – cf. section 5.2 Audit – cf. section 5.3	sera couvert par une autre décision		
Provision pour dépenses imprévues	500 000		
Totaux	24 000 000	2 000 000	500 000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le projet sera mis en œuvre sous la responsabilité de l'entité ou des entités qui seront sélectionnées par les services de la Commission sur la base des critères indiqués à la section 4.4.

Un comité de pilotage (COFIL) sera créé afin d'assurer le suivi stratégique de l'action et de prendre toute décision nécessaire à son bon déroulement en vue d'assurer l'atteinte de son objectif spécifique et des résultats attendus ainsi que de veiller à l'appropriation du projet par l'ensemble des parties prenantes.

Ce comité, coprésidé par le Représentant de la Délégation de l'Union européenne et le représentant du METFP se réunira semestriellement et sera chargé d'/de :

- Apprécier l'état d'avancement du projet et l'atteinte des résultats sur la base des rapports d'exécution ;
- Approuver les plans de travail annuels du projet ;
- Faire des recommandations aux différentes parties dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Echanger sur les difficultés rencontrées dans le projet, et formulation de solutions.

Un Comité technique de suivi (CTS) sera également mis en place pour le co-pilotage opérationnel du projet, il permettra également d'assurer que les différentes parties prenantes aient le même niveau d'information.

Les comités de suivi seront convoqués trimestriellement et le comité de pilotage annuellement.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

4.8 Conditions préalables

N/A

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données :

- Les organisations en charge de la mise en œuvre de chaque produit ou sous-produit seront chargées de veiller à la mise en place d'un cadre logique pour leur intervention, relevant du cadre logique de l'ensemble de Programme d'appui à l'insertion et à l'emploi décent par la formation professionnelle PAIED /FP.

Les cadres logiques développés doivent inclure des indicateurs aux différents niveaux de résultats et intégrer ceux du cadre logique du programme (pour le produit ou le sous-produit respectif). Ces indicateurs seront mesurés annuellement. Les entités maitresses d'ouvrage sont responsables de la mesure annuelle des indicateurs ainsi que de l'établissement de la ligne de base au début de l'intervention.

5.2 Evaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, une évaluation finale sera effectuée pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants contractés par la Commission.

L'évaluation finale sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment le fait que le pays est en période de transition et doit encore définir ses priorités de développement, ce que cette action devrait permettre de faire.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 6 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

Toutes les évaluations analyseront la manière dont l'action prend en considération une approche basée sur les droits humains ainsi que la manière dont elle participe à l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. L'expertise sur les droits humains et l'égalité de genre sera assurée par les équipes d'évaluation.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante : « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme

Niveau Action		
<input checked="" type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente : tous les contrats pour cette Action
Groupe d'actions		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'Actions	Références des Actions (CRIS#/OPSYS#):
Niveau Contract		
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	